

COP-29 à Bakou

Actions axées sur la Terre nourricière à la COP 29 : Une reconnaissance des droits de la Nature comme outil de justice climatique et écologique

Bakou, 22 novembre 2024- À la 29^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 29), les parties à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ont adopté un programme de travail sur les approches non basées sur le marché (article 6, par.8) de l'Accord de Paris, qui reconnaît l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des « **actions centrées sur la Terre-nourricière** ». Ce programme indique clairement que cette approche Non basée sur le marché est bénéfique pour l'intégrité et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Elle permet également, entre autres, de vivre en équilibre et en harmonie avec la « Terre-nourricière », un concept reconnu par diverses cultures.

Il est essentiel de souligner le lien avec le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (CMBKM), dans lequel les droits de la Nature et l'expression « actions centrées sur la Terre nourricière » ont été inclus pour la première fois dans la CDB. Le document le définit comme suit au paragraphe 19 (f) :

« **Actions centrées sur la Terre nourricière** » : «Approche écocentrique et fondée sur les droits qui permet la mise en œuvre d'actions visant à établir des relations harmonieuses et complémentaires entre les peuples et la nature, à promouvoir la continuité de tous les êtres vivants et de leurs communautés et à garantir la non-commercialisation des fonctions environnementales de la Terre nourricière”.

Il est essentiel de reconnaître que cette avancée significative est le résultat direct du leadership décisif de **Diego Pacheco**, chef de la délégation de l'État plurinational de Bolivie. Dans son document, il a souligné le besoin urgent de renforcer le cadre de la convention sur le changement climatique en ce qui concerne les approches Non basées sur le marché.

Yenny Vega Cardenas, présidente de l'OIDN, explique que « L'inclusion des actions centrées sur la Terre nourricière à la COP-29 est une reconnaissance définitive du rôle crucial des perspectives écocentriques, telles que l'approche des droits de la Nature, dans la lutte contre les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité. »

Le gouvernement bolivien a clairement indiqué que le *Green Climate Fund* et le *Global Environmental Facility* devaient ouvrir leurs portes aux actions axées sur la Terre nourricière. Ces actions doivent être intégrées dans le programme de financement.

« L'OIDN entend suivre l'évolution et la possibilité d'une réunion d'experts sur la question des actions centrées sur la Terre nourricière en tant qu'approche non basée sur le marché dans les discussions de la COP 30, prévue à Belém au Brésil du 10 au 21 novembre 2025 », a conclu Inès Benadda, vice-présidente de l'OIDN.

